



Conditions générales d'utilisation de Herse

Dernière mise à jour le jeudi 24 septembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	1
ARTICLE 1. OBJET ET DOCUMENTS CONTRACTUELS.....	1
ARTICLE 2. DESCRIPTION DE HERSE.....	2
ARTICLE 3. LICENCE D'UTILISATION.....	3
ARTICLE 4. INSTALLATION, MISES À JOUR ET ASSISTANCE.....	4
ARTICLE 5. OBLIGATIONS DU CLIENT.....	4
ARTICLE 6. DONNÉES PERSONNELLES.....	4
ARTICLE 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	6
ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ.....	6
ARTICLE 9. DURÉE ET FIN DE LA LICENCE.....	6
ARTICLE 10. DISPOSITIONS FINALES.....	7

PRÉAMBULE

Herse est un logiciel de tri des demandes entrantes par intelligence artificielle, édité par **SOLYZON**, nom commercial sous lequel exercent :

- **Monsieur Armand OCTEAU**, Entreprise Individuelle exerçant une activité libérale non réglementée, identifiée sous le numéro **SIREN 999 229 016**, dont le siège est situé au 30 B Boulevard Émile Littré, 78600 Le Mesnil-le-Roi, France ;
- **Madame Sarah Cassandra Judith LÉVY**, Entreprise Individuelle exerçant une activité libérale non réglementée, identifiée sous le numéro **SIREN 999 229 008**, dont le siège est situé au 24 Avenue du Ponant, 92390 Villeneuve-la-Garenne, France.

Ci-après dénommés ensemble « Solyzon ».

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « CGU ») s'appliquent à tout professionnel qui utilise Herse dans le cadre d'une commande passée auprès de Solyzon.

Ci-après dénommé « le Client ».

DÉFINITIONS

Pour l'interprétation des présentes CGU, les termes ci-dessous ont la signification suivante :

- **« Devis »** : Document commercial émis par Solyzon et signé par le Client, qui porte sur Herse seul ou avec d'autres prestations. Il indique notamment le mode de fourniture, le périmètre et la durée de la licence, ainsi que le prix.
- **« Herse » ou « le Logiciel »** : Le logiciel de tri des demandes entrantes édité par Solyzon, comprenant son modèle de décision, les poids de ce modèle, le service qui l'expose, sa documentation et ses Mises à jour.
- **« Jeton de licence »** : Fichier signé par Solyzon, propre à chaque Client, qui autorise le fonctionnement de Herse pour une durée et des versions déterminées.
- **« Message »** : Toute demande entrante soumise à Herse, par exemple l'envoi d'un formulaire de contact ou un email.
- **« Mise à jour »** : Nouvelle version de Herse publiée par Solyzon, qui corrige ou améliore le Logiciel ou son modèle.
- **« Mode hébergé chez le Client »** : Mode de fourniture dans lequel Herse fonctionne sur le serveur qui héberge le site du Client, administré par le Client ou par son prestataire d'hébergement.
- **« Mode hébergé par Solyzon »** : Mode de fourniture dans lequel Herse fonctionne sur les serveurs de Solyzon, parce que Solyzon héberge le site du Client ou parce que le Devis prévoit que le site l'appelle à distance.
- **« Verdict »** : Résultat rendu par Herse pour un Message : son classement comme spam, douteux ou légitime et, le cas échéant, la qualification de la demande.

ARTICLE 1. OBJET ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

1.1 Objet

Les présentes CGU définissent les conditions dans lesquelles Solyzon concède au Client le droit d'utiliser Herse, ainsi que les obligations de chacun pendant cette utilisation.

1.2 Documents contractuels

La relation entre Solyzon et le Client est régie, par ordre de priorité décroissante en cas de contradiction, par :

- Le Devis signé par le Client et ses éventuels avenants ;
- Les présentes CGU ;
- Les conditions générales de vente de Solyzon (CGV), annexées au Devis.

Les CGV s'appliquent à tout ce que les présentes CGU ne règlent pas, notamment le prix, les modalités de paiement, les pénalités de retard, la confidentialité, la force majeure et le règlement des litiges.

1.3 Acceptation

Les CGU sont communiquées au Client avec le Devis, sur un support durable (document PDF). La signature du Devis vaut acceptation des CGU dans la version annexée au Devis.

1.4 Modification des CGU

Solyzon peut modifier les présentes CGU. Une licence en cours reste soumise à la version acceptée à la signature du Devis. Un renouvellement est soumis à la version en vigueur à la date du renouvellement.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DE HERSE

2.1 Fonctionnement

Herse lit chaque Message avant qu'il n'arrive au Client et rend un Verdict : il le classe comme spam, douteux ou légitime et, pour une demande légitime, en qualifie le sujet, l'intérêt commercial et la nature, écrite par une personne ou envoyée automatiquement. Herse ne demande aucune action au visiteur, ni captcha ni vérification.

Herse repose sur un modèle statistique entraîné par Solyzon. Il traite en priorité le français, puis l'anglais.

2.2 Intégration

Le Devis précise l'intégration de Herse au site ou aux boîtes de réception du Client. Dans l'intégration réalisée par Solyzon, Herse ne supprime aucun Message : les Messages classés spam sont rangés dans une boîte dédiée, et les Messages douteux sont signalés par un libellé. Tous restent consultables par le Client.

2.3 Modes de fourniture

Herse suit l'hébergement du site du Client. Il est fourni selon l'un des deux modes suivants, précisé au Devis :

- Mode hébergé chez le Client : le serveur qui héberge le site télécharge Herse depuis le registre privé de Solyzon, sous forme d'image logicielle (conteneur Docker). Une seule instance sert tous les sites de ce serveur ;
- Mode hébergé par Solyzon : lorsque Solyzon héberge le site du Client, Herse fonctionne sur les serveurs de Solyzon, dans une instance partagée entre les sites hébergés par Solyzon. Lorsque le Devis le prévoit, un site hébergé ailleurs peut aussi l'appeler à distance.

Hors appel à distance prévu au Devis, Herse n'est pas exposé sur Internet : le site l'appelle par le réseau interne du serveur, et chaque appel est authentifié par une clé d'API. Passer d'un mode à

l'autre ne demande qu'un changement de configuration du site, dans les conditions d'un Devis ou d'un avenant.

ARTICLE 3. LICENCE D'UTILISATION

3.1 Concession

Sous réserve du paiement du prix, Solyzon concède au Client une licence d'utilisation de Herse, qui présente les caractéristiques suivantes :

- Personnelle et non cessible, réservée au Client désigné au Devis ;
- Non exclusive ;
- Limitée au périmètre du Devis, notamment aux sites et aux boîtes de réception qu'il désigne ;
- Consentie pour la durée indiquée au Devis.

La licence couvre les Mises à jour publiées pendant sa durée, dans la limite des versions désignées par le Jeton de licence et dans les conditions d'accès prévues à l'article 4.2.

En Mode hébergé par Solyzon, Herse fonctionne dans la version que Solyzon exploite sur ses serveurs.

3.2 Jeton de licence et clés d'accès

En Mode hébergé chez le Client, Herse ne fonctionne qu'avec un Jeton de licence valide, émis pour le Client. Solyzon remet également au Client, ou à son prestataire d'hébergement, une clé d'accès en lecture au registre privé où sont publiées les images de Herse, et une clé d'API qui protège les appels au service.

Le Jeton de licence et ces clés sont personnels et confidentiels. Le Client ne les communique à aucun tiers, hors le prestataire qui administre son serveur, et prévient Solyzon sans délai s'il les pense compromis. Solyzon peut alors les remplacer.

3.3 Restrictions

Sauf accord écrit de Solyzon, le Client s'interdit :

- De reproduire, modifier, adapter ou traduire Herse, sous réserve des droits que lui reconnaît l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle ;
- De décompiler Herse, d'en extraire ou d'en déchiffrer le modèle ou ses poids, ou de chercher à contourner le Jeton de licence et les protections techniques du Logiciel ;
- D'utiliser Herse, ses Verdicts ou son fonctionnement pour entraîner, évaluer ou mettre au point un modèle ou un service concurrent ;
- De distribuer, louer, sous-licencier ou mettre Herse à la disposition d'un tiers, y compris sous forme de service ;
- D'utiliser Herse au-delà du périmètre et de la durée prévus au Devis.

3.4 Composants tiers

Herse intègre des composants tiers publiés sous licence libre, qui restent soumis à leur licence :

- Le cœur du modèle, dérivé de Laya, Copyright Convai Innovations, sous licence Apache 2.0 ;
- La liste des domaines de messagerie gratuits, issue du projet free-email-domains, Copyright (c) 2017 Kiko Beats, sous licence MIT ;

- La liste des domaines jetables, issue du projet disposable-email-domains, placée sous licence CC0 1.0.

Le texte de ces licences est remis au Client avec Herse et sur simple demande. Les présentes CGU ne restreignent aucun droit que ces licences accordent sur ces composants.

ARTICLE 4. INSTALLATION, MISES À JOUR ET ASSISTANCE

4.1 Installation

L'installation et l'intégration de Herse sont réalisées dans les conditions du Devis. En Mode hébergé chez le Client, le Client fournit un serveur capable d'exécuter un conteneur Docker, conforme aux prérequis communiqués par Solyzon, ainsi que les accès nécessaires à l'installation.

4.2 Mises à jour

Solyzon publie les Mises à jour dans son registre privé. En Mode hébergé chez le Client, le serveur récupère la dernière version autorisée par la licence à chaque déploiement du site, sans changer de Jeton de licence. Si le registre est injoignable, l'instance en place continue de fonctionner.

L'accès aux Mises à jour est ouvert dans les conditions prévues au Devis ou au contrat de maintenance. Sans cet accès, le Client conserve l'usage de la dernière version reçue jusqu'au terme de sa licence.

En Mode hébergé par Solyzon, Solyzon tient Herse à jour sur ses serveurs.

4.3 Assistance

L'assistance à l'utilisation de Herse, le suivi de son fonctionnement et les interventions sur le serveur du Client relèvent du contrat de maintenance ou d'un devis ponctuel.

ARTICLE 5. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Utiliser Herse conformément aux présentes CGU, au Devis et à la documentation fournie ;
- En Mode hébergé chez le Client, maintenir ou faire maintenir par son prestataire le serveur qui exécute Herse en état de fonctionnement et de sécurité ;
- Ne pas modifier l'image de Herse ni son environnement d'exécution au-delà de la configuration prévue ;
- Consulter régulièrement les Messages classés spam ou douteux, et corriger les Verdicts erronés dans les outils prévus à cet effet ;
- Respecter ses propres obligations en matière de protection des données personnelles, dans les conditions de l'article 6.

ARTICLE 6. DONNÉES PERSONNELLES

6.1 Mode hébergé chez le Client

En Mode hébergé chez le Client, Herse traite les Messages sur le serveur qui héberge le site. Il ne stocke aucun Message et n'en transmet aucun : ni base de données, ni fichier, ni envoi vers Solyzon ou vers un tiers. Ses journaux enregistrent un identifiant de requête, la version utilisée et les scores du Verdict, jamais le contenu d'un Message.

Le Client est seul responsable de ce traitement, qu'il réalise sur ses propres données, par exemple au titre de son intérêt légitime à trier ses demandes entrantes. Il le mentionne dans sa politique de confidentialité et dans son registre des traitements. Au titre de Herse, Solyzon n'accède à aucune donnée et n'agit ni comme sous-traitant ni comme responsable conjoint du traitement. Si Solyzon intervient sur ce serveur au titre d'un contrat de maintenance, ce contrat régit son accès aux données.

6.2 Mode hébergé par Solyzon

En Mode hébergé par Solyzon, Solyzon traite les Messages pour le compte du Client, en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le traitement consiste à lire chaque Message et à rendre son Verdict. Il porte sur les données contenues dans les Messages, en général l'identité, les coordonnées et le texte envoyés par les visiteurs du Client, et dure autant que la licence. L'instance de Herse est partagée entre les sites hébergés par Solyzon, mais chaque Verdict n'est rendu qu'au site qui l'a demandé.

Dans ce cadre, Solyzon :

- Traite les données uniquement sur instruction documentée du Client, les présentes CGU et le Devis valant instructions, et l'informe si une instruction lui paraît contraire à la réglementation ;
- Ne conserve aucun Message : chaque Message est traité en mémoire le temps de rendre le Verdict, et les journaux n'en contiennent jamais le contenu ;
- Veille à ce que les personnes autorisées à accéder au service soient tenues à la confidentialité ;
- Met en œuvre des mesures de sécurité appropriées au sens de l'article 32 du RGPD, notamment le chiffrement des échanges et l'authentification de chaque appel ;
- Peut faire appel à des sous-traitants ultérieurs, notamment l'hébergeur de ses serveurs, auxquels Solyzon impose les mêmes obligations. Solyzon en tient la liste à la disposition du Client et l'informe de tout changement, le Client pouvant s'y opposer pour un motif légitime ;
- Ne transfère pas les données hors de l'Union européenne sans les garanties prévues au chapitre V du RGPD ;
- Aide le Client, dans la mesure du possible, à répondre aux demandes des personnes concernées et à respecter ses propres obligations de sécurité, de notification des violations et d'analyse d'impact ;
- Notifie au Client toute violation de données dans un délai de quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance ;
- Met à la disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect de ces obligations et permet les audits raisonnables, à la charge du Client, moyennant un préavis de trente (30) jours.

Aucun Message n'étant conservé, aucune donnée n'est à restituer ni à supprimer à la fin de la licence.

6.3 Amélioration de Herse

Avec l'accord exprès et écrit du Client, révocable à tout moment, Solyzon peut utiliser des exemples tirés de ses Messages et de ses corrections pour améliorer Herse. Cet accord est facultatif et ne conditionne ni la licence ni son prix.

Les exemples sont anonymisés à la main avant d'entrer dans les données d'entraînement de Herse. Tout exemple qui contient encore une adresse email, un numéro de téléphone, une adresse

web ou des coordonnées bancaires est refusé, et chaque exemple est relu, car un texte peut rester identifiant par son contenu même sans coordonnées.

Le Client informe les personnes concernées de cette utilisation dans sa politique de confidentialité.

ARTICLE 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Herse, son code, son modèle, les poids de ce modèle, ses données d'entraînement, sa documentation et ses Mises à jour sont et restent la propriété exclusive de Solyzon. La licence ne transfère au Client aucun droit de propriété.

Les Messages et les données du Client restent sa propriété. Le Client utilise librement les Verdicts rendus sur ses Messages pour les besoins de son activité, dans le respect de l'article 3.3.

Les exemples anonymisés dans les conditions de l'article 6.3 ne permettent plus d'identifier le Client ni ses correspondants. Ils rejoignent les données d'entraînement de Solyzon.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

8.1 Nature de l'engagement

L'engagement de Solyzon est une obligation de moyens. Herse repose sur un modèle statistique : un Verdict peut être erroné, par exemple classer comme spam une demande légitime ou laisser passer un spam. Solyzon ne garantit pas l'exactitude de chaque Verdict.

C'est pourquoi l'intégration conserve tous les Messages écartés (article 2.2) et le Client les consulte régulièrement (article 5).

8.2 Limitation de responsabilité

La responsabilité de Solyzon est limitée aux dommages directs et prévisibles résultant d'une faute prouvée. Elle ne peut excéder le montant hors taxes payé par le Client au titre de la licence de Herse en cours. Cette limitation ne s'applique pas en cas de faute lourde ou dolosive.

8.3 Exclusions de responsabilité

Solyzon n'est pas responsable :

- Des conséquences d'un Verdict erroné, notamment de la perte d'une demande que le Client n'a pas consultée parmi les Messages écartés ;
- Des dommages indirects, notamment la perte de chiffre d'affaires, de clientèle ou de chance ;
- D'une panne, d'une indisponibilité ou d'un défaut de sécurité du serveur qui héberge le site, en Mode hébergé chez le Client ;
- D'une utilisation non conforme aux présentes CGU, ou d'une modification de Herse ou de son environnement par le Client ou par un tiers ;
- De l'arrêt des Verdicts à l'expiration ou à la résiliation de la licence.

ARTICLE 9. DURÉE ET FIN DE LA LICENCE

9.1 Durée et renouvellement

La licence court pour la durée indiquée au Devis, à compter de la remise du Jeton de licence ou, en Mode hébergé par Solyzon, de la mise en service. Elle peut être renouvelée par le contrat de

maintenance ou par un nouveau devis, aux conditions en vigueur à l'échéance. Solyzon rappelle l'échéance au Client au moins trente (30) jours à l'avance.

9.2 Échéance

À l'expiration de la licence, le formulaire reste fonctionnel sans filtrage IA : Herse cesse de rendre des Verdicts, et les Messages parviennent au Client sans tri, de sorte qu'il continue de recevoir ses demandes.

En Mode hébergé chez le Client, le Client désinstalle ensuite Herse et supprime le Jeton de licence et les clés reçues. En Mode hébergé par Solyzon, Solyzon retire le site de l'instance.

9.3 Résiliation pour manquement

En cas de manquement du Client aux présentes CGU, notamment de défaut de paiement ou de violation de l'article 3.3, Solyzon peut résilier la licence après une mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours. Le Client cesse alors d'utiliser Herse et le désinstalle. Les sommes versées restent acquises à Solyzon.

9.4 Arrêt de Herse

Si Solyzon cesse de développer Herse, la version installée en Mode hébergé chez le Client continue de fonctionner jusqu'au terme de la licence. En Mode hébergé par Solyzon, Solyzon prévient le Client au moins trois (3) mois avant l'arrêt du service et lui rembourse le prix au prorata de la période restante.

ARTICLE 10. DISPOSITIONS FINALES

10.1 Droit applicable et litiges

Les présentes CGU sont soumises au droit français. Tout différend relatif à Herse suit la procédure prévue par les CGV : règlement amiable, médiation, puis juridiction compétente.

10.2 Nullité partielle

Si une clause des présentes CGU est déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses conservent leur plein effet.